

AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES (COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, STSL, TRANSPORTEURS, IMPORTATEURS, MARKETERS)

N° 007/2026/OTR/CG/CDDI

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des opérateurs économiques que, dans le cadre du suivi des opérations de transit, la phase pilote du projet de tracking des produits pétroliers démarrera, le 1^{er} septembre 2026, à la Division des Opérations Douanières des Hydrocarbures et de la Raffinerie (DODHR) et au bureau de douane de Kémériida.

A cet effet, un échantillon représentatif des camions transportant des produits pétroliers à destination des pays de l'hinterland (Burkina Faso, Mali, Niger) sera sélectionné par les équipes techniques pour la pose de balises de suivi communément appelée Tracking.

Ce dispositif permettra de surveiller les camions depuis leur point de départ à Lomé ou à Kémériida jusqu'au bureau de douane de Cinkassé, garantissant ainsi le respect des itinéraires et délais autorisés.

Les opérateurs économiques et les transporteurs concernés sont invités à prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de cette opération.

La collaboration de chacun est indispensable pour le succès de ce projet, qui vise à terme à assainir et à sécuriser la chaîne logistique pétrolière dans notre pays.

Le Commissaire Général compte sur le civisme de tous pour le respect scrupuleux du présent avis.

Fait à Lomé le 14 août 2026

Le Commissaire Général

Yawa Djigbodi TSEGAN